

CHARTRE ÉTHIQUE DES DONNÉES NUMÉRIQUES

Namur, juin 2024

UN CADRE ÉTHIQUE PERMETTANT
D'ENCADRER LES DONNÉES
DES NAMUROIS ET NAMUROISES
ET D'EN RÉGULER LEUR UTILISATION



NAMUR
CAPITALE

Table des matières

| | |
|--|----|
| Édito | 3 |
| Préambule | 3 |
| 1.Introduction | 3 |
| 2.Quelles données ? | 4 |
| 3.Quelle méthodologie de travail ? | 4 |
| 4.Quelle base légale ? | 5 |
| Les principes de la Charte | 5 |
| 1.L'intérêt général | 6 |
| 2.L'ouverture des données | 6 |
| 3.L'innovation | 6 |
| Les engagements de la Ville de Namur | 8 |
| 1.Garantir la souveraineté de l'Administration sur les données | 8 |
| 2.Protéger les données | 9 |
| 3.Garantir la transparence | 12 |
| 4.Encadrer l'utilisation des nouvelles technologies | 14 |
| Conclusion | 16 |
| Les signataires | 16 |
| Glossaire | 17 |

Édito

« L'évolution numérique a généré une valeur nouvelle qui s'impose comme l'étalon or de demain: la donnée. Individualisable, anonymisable, généralisable, au vu et au su de tous ou au contraire planquée dans des algorithmes discrets, elle est l'outil de tous les possibles, de tous les souhaitables, pour faire œuvre collective utile et accroître l'efficacité des processus décisionnels. Pour autant que son usage n'en soit pas perverti. Un cadre est donc nécessaire. »

*Maxime Prévot, Bourgmestre de la Ville de Namur
et en charge du Numérique*

Préambule

1. Introduction

Les données sont de plus en plus présentes dans notre vie quotidienne. Leur exploitation permet d'améliorer la façon dont sont rendus les services à la population, voire de développer de nouveaux services.

Au fil du temps, la Ville de Namur a créé et rendu accessible de nombreuses applications telles que des cartographies en ligne, des guichets électroniques permettant d'accéder à distance à des documents officiels de l'Administration (acte d'état civil, passeport, etc.) ou encore une plateforme OpenData¹.

Ce type de développements numériques doit inévitablement s'accompagner d'un contrôle et d'une vérification des données traitées.

Le présent document a pour objectif de témoigner de ce contrôle, de rendre compte des procédures de traitement des données (entre autres, personnelles) que traite la Ville de Namur et d'informer la population sur l'utilisation faite de ses données.

Cette charte encourage également le progrès et la prévention des risques de pratiques malveillantes. Elle rend la gestion des données numériques de la Ville plus transparente.

Désormais, la Charte des données numériques de la Ville de Namur permet de s'assurer que les données traitées sont collectées, gérées et utilisées de façon éthique et responsable.

Ce document se veut évolutif. Il sera mis à jour au gré de l'évolution des technologies et des différents enjeux urbains auxquels la Ville est confrontée. Concrètement, cette charte s'appuie sur trois principes qui se déclinent en quatre engagements.

Par ailleurs, la Ville invite ses partenaires œuvrant au développement économique, social et territorial de Namur à suivre ces principes et engagements afin d'établir une relation de confiance entre la population et l'ensemble des organismes qui fournissent, produisent et utilisent des données numériques.

¹ Cette plateforme, mise en ligne en 2018, propose plus de 270 jeux de données (février 2024) : www.data.namur.be.

2. Quelles données ?

« La Ville de Namur utilise les données numériques pour encourager l'innovation, favoriser les nouveaux usages et garantir une gestion transparente et éthique. À travers ces initiatives, au KIKK aussi, nous témoignons de notre engagement à utiliser les données numériques comme un levier pour le progrès social, culturel et environnemental, conformément aux valeurs portées par cette Charte éthique de la donnée numérique. »

Gilles Bazelaire, CEO, KIKK.

Les données territoriales sont spécifiques à chaque administration. Pour la Ville de Namur, il s'agit du territoire communal qui couvre les 26 anciennes communes dites « localités » : Beez, Belgrade, Boninne, Bouge, Champion, Cognelée, Daussoulx, Dave, Erpent, Flawinne, Gelbressée, Jambes, Lives-sur-Meuse, Loyers, Malonne, Marche-les-Dames, Namur, Naninne, Rhisnes (en partie), Saint-Marc, Saint-Servais, Suarlée, Temploux, Vedrin, Wépion, Wierde.

Les données proviennent majoritairement de la gestion communale. En effet, la Ville produit des informations dans de multiples thématiques :

- population : description, âges, localisation, évolution, etc ;
- infrastructures : bâtiments (Hôtel de Ville, écoles, complexes sportifs, cimetières...), voiries, ouvrages d'art, etc ;
- mobilité ;
- environnement ;
- climat ;
- gouvernance ;
- finances ;
- événementiel ;
-

3. Quelle méthodologie de travail ?

Depuis de nombreuses années, la Ville de Namur fait partie de l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) . En son sein, diverses problématiques liées au numérique sont débattues : protection des données personnelles, enjeux de sobriété, transition numérique des territoires, etc.

La Ville de Namur a rejoint un groupe de travail, créé par la plateforme française des Interconnectés³ et l'AIMF.² Cette démarche participative a notamment abouti sur l'écriture d'un « Guide des chartes territoriales de la donnée ». Contenant de nombreuses clés de réussite, ce guide a permis de choisir une méthode de travail, de lister les acteurs à contacter, les thèmes à aborder et les outils à utiliser pour une bonne communication finale.

En 2022, suite à une sollicitation du Bourgmestre de la Ville de Namur, plusieurs membres de l'Administration communale ont mis en commun leurs expertises afin d'élaborer une Charte des données numériques à destination de la population. Ce groupe est constitué d'un géomaticien en charge des projets cartographiques et open data, du Délégué à la protection des données (DPO), de la Coordinatrice des publications et d'une documentaliste-archiviste.

En partant des données produites au sein de l'Administration, ce groupe a traduit les objectifs du **Plan Stratégique Transversal 2019-2024 (PST)** en engagements réalistes pour les services communaux.

²L'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) rassemble les responsables des capitales et grandes villes francophones. Elle a notamment pour but de faciliter la réalisation de projets, l'échange de pratiques et de connaissances.

³La plateforme française des Interconnectés a pour mission d'accompagner la transformation numérique des collectivités.

Dans le cadre de la rédaction de ce document, plusieurs services administratifs ont illustré ces engagements pris par des actions concrètes.

Enfin, cette Charte a été soumise au Comité de direction, au Collège communal et au Conseil Communal.

4. Quelle base légale ?

Le **Règlement Général de Protection des Données Personnelles** (RGPD) et la Loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel imposent aux entreprises comme aux acteurs publics un cadre qui protège de manière renforcée les données personnelles des citoyens et citoyennes.

La Ville de Namur applique ces règles pour ses propres services et veille également à leur respect par les entreprises qui travaillent pour son compte.

De plus, au niveau local, comme l'impose le **Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation** (CDLD), la Ville s'est dotée d'un PST proposant, entre autres, l'Objectif Stratégique n°2 « être une Ville plus reliante, plus smart, plus efficace » avec les 2 actions suivantes :

- Faciliter les interactions entre les citoyens et citoyennes et les services communaux grâce aux nouvelles technologies.
- Améliorer la transparence administrative.

Enfin, la Ville est très active dans le domaine de l'open data et de la réutilisation des données ouvertes. Ainsi, le décret du 24 novembre 2022 relatif à la diffusion et à la réutilisation des informations du secteur public est aussi à prendre en considération.

Le présent document est, notamment, gouverné par l'ensemble des législations énumérées ci-dessus et tient compte des spécificités de mise en œuvre à Namur.

Les principes de la Charte

L'utilisation croissante de la donnée numérique dans la gestion et les prises de décision des administrations publiques incitent la Ville de Namur à décrire et expliciter les modalités d'encadrement et de régulation du cycle de vie de la donnée numérique.

À Namur, cet encadrement est régi par trois principes : l'intérêt général, l'ouverture et la transparence des données et l'innovation.

1. L'intérêt général

Par définition, l'intérêt général, c'est l'ensemble des domaines dans lesquels l'Administration peut agir au profit de sa population et donc à l'avantage de toutes et tous. Ainsi, l'intérêt général prend le pas sur l'intérêt individuel du particulier sans préjudice de la législation idoine.

Face à la question de se demander si les données peuvent être qualifiées comme relevant de « l'intérêt général », il est toujours nécessaire de mettre en balance les intérêts en présence afin de vérifier si l'intérêt général ne restreint pas les droits et garanties des personnes concernées et profite effectivement au plus grand nombre.

Une donnée relève donc de « l'intérêt général » lorsqu'elle contribue utilement à la connaissance des dynamiques du territoire et à la mise en œuvre des politiques publiques.

Étant donné que les données recueillies par les organismes publics représentent un actif partagé et donc un bien commun, la Ville doit permettre à toute personne d'y accéder. De manière générale, la volonté de l'Administration est de promouvoir la publicité active tel que le prévoit le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD, articles L3221-1 et suivants).

2. L'ouverture des données

L'ouverture des données publiques par la commune répond à trois objectifs prioritaires :

- contribuer à la transparence administrative ;
- alimenter le dialogue citoyen ;
- favoriser le développement de nouveaux projets.

Cela se réalise par la mise à disposition de tableaux ou de cartes à consulter ou à télécharger sur plusieurs plateformes web.

Les données mises à la disposition du public par la Ville de Namur excluent les données protégées par la loi dont - entre autres - les données personnelles, les données d'entreprises relevant du secret d'affaire⁴ ou encore les données couvertes par des droits d'auteur.

3. L'innovation

La Ville de Namur soutient et favorise les innovations et les expérimentations dans des domaines variés : transports, énergie, éclairage public, habitat...

Plusieurs récompenses récentes témoignent de cet engagement :

- En novembre 2021, Namur a rejoint le Réseau des villes créatives de l'UNESCO en décrochant le titre de « **ville créative dans le domaine des arts numériques** ». Elle est ainsi devenue la toute première ville belge à décrocher cette récompense symbolique. Cette reconnaissance internationale souligne les investissements considérables de Namur dans le numérique et l'innovation.

- Dans la continuité, la plateforme namuroise de gestion et de partage des données « OpenData » a été récompensée. Cet outil, lancé en 2018, met à disposition de toutes et tous une série d'informations d'intérêt général. Cette plateforme unique en son genre propose plus de 275 jeux de données, décrits en 13 thèmes (environnement, mobilité, finances, statistiques...) et 300 tableaux de bord.

Outre ces récompenses, Namur est un territoire d'innovations grâce aux entreprises et personnes (artistes, créateurs, inventeurs) qui habitent son territoire.

Parmi les acteurs et espaces d'innovations, Namur compte notamment :

- Le **NID** pour « Namur Intelligente et Durable », service communal situé à la Confluence de la Meuse et de la Sambre : un lieu de pédagogie et de co-construction dédié à la ville de demain et à ses enjeux.

- Le **Pavillon**, situé à la Citadelle de Namur : un espace d'exploration des cultures numériques animé par l'asbl KIKK.

- Le hub créatif **TRAKK** et son « Fablab », situé à Salzinnes et porté par trois partenaires : le BEP, le KIKK et l'Université de Namur. Le FabLab propose régulièrement des ateliers et workshops (initiation aux machines, modélisation 3D, base de programmation Arduino...).

⁴Est protégée au titre du secret des affaires toute information ayant une valeur commerciale ayant un caractère secret, revêtant une valeur effective ou potentielle, et faisant l'objet de la part de son détenteur légitime, de mesures de protection raisonnables pour en conserver le caractère non-public

- L'**Agence du Numérique** (AdN), société anonyme de droit public dédiée à la mise en œuvre et au développement de la stratégie numérique de la Wallonie, située à Jambes : une entreprise qui met en œuvre et déploie la stratégie numérique de la Wallonie. Elle s'inscrit notamment dans le plan « Digital Wallonia » du Gouvernement wallon.

- Sans oublier le **KIKK** festival ou « Festival international des cultures numériques et créatives » : une fois par an, en octobre, Namur réunit le top de l'innovation, du design et du numérique en Europe lors de ce festival de renom !

« Au même titre que la Ville de Namur, le BEP (Bureau Economique de la Province de Namur) génère, manipule, conserve et protège beaucoup de données dans le cadre de ses activités. Et, comme la Ville de Namur, le BEP considère la donnée comme un patrimoine à partager (au travers de notre plateforme d'open data : data.bep.be), comme un vecteur de transparence et de pédagogie par rapport à ses actions et comme source d'innovation et de nouveaux services à la population.

Pour illustrer ce dernier aspect, je citerai en exemple notre projet « Camions sentinelles » qui, grâce au placement de hubs de capteurs sur le toit des camions de collectes, vise à récolter et valoriser des données relatives au territoire. Ces données récoltées (comme, par exemple, le niveau de couverture 3G/4G) permettent d'avoir une meilleure connaissance du territoire namurois et peuvent être utilisées comme un outil d'aide à la décision pour le BEP, ses partenaires et les acteurs locaux et supra-locaux du territoire. Les camions collecteurs de déchets deviennent des collecteurs de données ! »

Renaud Degueldre, Directeur général, BEP et Marc Derroitte, IT Manager, BEP

Les engagements de la Ville de Namur

Forte de ces trois principes, la Ville de Namur prend des engagements forts pour réguler l'utilisation des données numériques utilisées par ses propres services et sensibiliser les acteurs qui gravitent autour d'elle.

Ces engagements sont au nombre de quatre (souveraineté, protection, transparence et innovation) et sont déclinés en sous-engagements.

1. Garantir la souveraineté de l'Administration sur les données

Dès lors qu'il y a une multitude de données disponibles et autant d'acteurs potentiels, la Ville se doit de prendre des engagements forts afin de garantir la souveraineté de l'Administration sur ces données. Parmi ces engagements, figure :

a) L'inventaire des données publiques.

Le service public utilise et produit de multiples données. Parmi celles-ci, on retrouve les données recensées par l'inventorisation et relevant de la gestion du territoire, de sa population, de ses infrastructures... Elles sont accessibles sur <https://data.namur.be>.

Les données traitées par la Ville ou par un tiers dans le cadre de ses missions ont le statut de « donnée publique ». Ce patrimoine de données est qualifié de « bien public ».

Pour gérer ce patrimoine, la Ville, via son service Géomatique, élabore un inventaire le plus exhaustif possible des données et de leurs traitements.

b) Garantir la propriété des données publiques

Les données publiques sont propriété de la Ville. Celle-ci est garante de leur utilisation. À ce titre, elle se doit de définir les droits d'usage qui peuvent être accordés à des tiers.

De ce fait, la licence CC By⁵ a été associée à certaines données partagées. Cela signifie que celles-ci peuvent être partagées et adaptées mais qu'il faut créditer la source « Ville de Namur ».

Par contre, ce principe ne s'applique pas aux données personnelles dont la propriété est inaliénable et reste celle des citoyens et citoyennes.

c) Véhiculer une culture de la donnée

Tel que précisé dans l'introduction, à travers ce document, la Ville de Namur souhaite rendre éthique l'utilisation des données numériques.

Dans ce cadre-là, elle sensibilise notamment les mandataires politiques et les services communaux en déployant une **culture axée sur les données**, communément appelée culture « data-driven ». Par-là, la Ville entend le cumul des valeurs et des comportements qui encouragent l'utilisation des données pour améliorer la prise de décisions.

Certaines décisions stratégiques découlent notamment de l'analyse des données fournies par le site Open-Data⁶ via ses observatoires. Parmi ceux-ci : l'Observatoire du Plan de Gestion des Eaux, l'Observatoire démographique ou encore l'Observatoire du patrimoine arboré.

2. Protéger les données

À l'heure où l'utilisation des données est au cœur de tous les discours et de tous les projets innovants, il est évident que la Ville de Namur entend protéger leur utilisation. Encore plus lorsqu'il s'agit de données dites « à caractère personnel ».

Ce faisant, sous l'égide de la législation européenne et belge susmentionnée, un ensemble de mesures ont été prises et seront encore prises dans le futur pour remplir les obligations qui découlent de la législation. Parmi ces mesures :

La Ville a désigné une personne garante de la protection des données : le Délégué à la Protection des Données (DPO).

Le DPO veille entre autres à la conformité en matière de protection des données au sein de son organisation. En outre, il sensibilise, conseille et encadre les agentes et agents en matière de protection des données. De par son action quotidienne, il contrôle la sécurité des données personnelles. Il renouvelle les connaissances internes en matière de sécurité informationnelle, incluant les moyens d'enquêtes suite à une éventuelle brèche dans nos défenses.

Ainsi la Ville, sur conseil de son DPO, s'est doté d'Objectifs Stratégiques afin de répondre à chacune des obligations imposées par le RGPD. Ces objectifs font l'objet d'un examen annuel soumis au Collège.

⁵Licence Creative Commons : <https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/deed.fr>

⁶Plus de 500 pages de statistiques sont actuellement disponibles sur la plateforme.

Chaque mois, de nouveaux tableaux sont créés, en collaboration avec les services porteurs.

La Ville a posé des règles au sein de ses services et veille à ce que les entreprises qui travaillent pour son compte les respectent également.

La Ville intègre des clauses RGPD dans ses marchés publics ou ses contrats de partenariats dès lors que les projets soutenus impliquent le traitement de données personnelles.

La Ville se dote d'un registre de traitement.

Le registre de traitement des données personnelles découle d'une obligation issue du RGPD et permet au responsable de traitement de savoir quels sont les processus de traitement au sein de son Administration. Concrètement, la Ville, avec l'appui de son DPO et de personnes ressources au sein de chaque Département et Service, dresse cet inventaire. Celui-ci permet notamment de revoir, le cas échéant, les pratiques afin de respecter le prescrit légal.

La Ville met tout en œuvre pour garantir la sécurité de ses systèmes d'information.

La protection des systèmes d'information permet de mettre tout en œuvre pour garantir la sécurité des données de la population namuroise, de se prémunir au mieux des attaques extérieures, d'éviter les risques de perte ou de divulgation des données et de garantir la continuité du service public.

Par conséquent, la Ville met tout en place pour assurer la résistance de ses systèmes informatiques et maintenir la disponibilité, l'intégrité ou la confidentialité des données stockées, traitées et collectées. Cela passe par la veille et le renouvellement des connaissances internes en matière de sécurité des systèmes de l'information.

Concrètement :

- En janvier 2022, le Conseil communal a adopté la Charte sur l'utilisation du système de l'information.
- Depuis 2023, la Ville sensibilise au phishing via des formations.
- Le Service Informatique renforce quant à lui quotidiennement l'infrastructure et le réseau informatiques de la Ville.

La Ville contrôle en partie⁷ l'hébergement et les conditions de stockage des données. Elle impose notamment l'hébergement des données au sein de l'Union européenne (UE).

Face aux enjeux de sécurité et de souveraineté des données liées à la gestion des services publics, la Ville travaille en permanence à l'amélioration des outils informatiques utilisés.

Lors de la rédaction des cahiers des charges pour chaque application utilisant des données personnelles et stockées hors de sa propre infrastructure informatique, la Ville impose un hébergement sur des serveurs situés au sein de l'UE.

La Ville s'engage en faveur de la sobriété dans la collecte et la conservation des données.

Les nouveaux outils de collecte et de traitement multiplient les possibilités d'exploiter le Big Data, fourni par des capteurs en tous genres.

⁷Ce contrôle échappe aux données partagées par un tiers (action de « suivre », commenter, interagir) sur les réseaux sociaux officiels gérés par la Ville de Namur.

La Ville a donc décidé de mettre en place une politique de gestion raisonnée de toutes ses données numériques. Par gestion raisonnée, la Ville entend : une infrastructure de stockage multiple afin de minimiser les consommations énergétiques, une distinction des fichiers « froids » et « chauds », une vigilance continue pour lutter contre la duplication.

La durée de conservation de toutes les données, personnelles ou non, est déterminée en fonction de leur nature et de l'objectif poursuivi (à l'exception des données conservées et archivées à des fins historiques ou d'obligation administrative).

La Ville mène aussi une politique de gouvernance de l'information électronique dans ses services. De plus, elle propose à son personnel des actions de sensibilisation (e-cleaning day) et des formations axées notamment sur les thématiques de « gestion des archives (documents papiers et numériques) » et du « RGPD ». Elle conseille les services pour une gestion raisonnée de leurs données et documents électroniques au quotidien.

3. Garantir la transparence

« A l'heure où les fausses informations perturbent les citoyens et mettent à mal leur confiance envers les pouvoirs publics, je me réjouis que la Ville de Namur soit engagée dans une politique volontariste d'ouverture des données, et ce avec l'encadrement adéquat. Celle-ci est un atout pour la transparence de la gouvernance publique au bénéfice du citoyen et des acteurs territoriaux ».

Benoît Hucq, Directeur Général, Agence du Numérique

A l'ère de la prolifération des données numériques et de leur utilisation quotidienne, se pose une question cruciale :

Comment garantir la transparence dans la manière dont ces données sont collectées, traitées et utilisées ?

Pour répondre à cette question, la Ville de Namur prend des engagements forts, tels que :

a) Diffuser des algorithmes sur l'open data

Dans le respect du droit de la propriété intellectuelle, la Ville de Namur s'engage à partager ou communiquer la méthodologie des algorithmes dont elle a la charge. Certains projets (les scripts de traitement des données, les rapports finaux...) répliquables dans d'autres administrations, sont partagés avec ces dernières.

L'exemple le plus complet et connu en Wallonie est celui qui a permis de réaliser l'immense base de données décrivant la démographie des Namurois et Namuroises (voir l'onglet « Démographie » sur <https://data.namur.be>). À partir de la source officielle qu'est le registre national, un programme automatique anonymise les données, les agrège et en crée des statistiques complètes.

Pour être installés et exécutés dans d'autres communes, ces traitements ont été documentés et partagés.

b) Travailler sur le partage de l'information

Au sein de l'Administration, une quantité importante d'informations est créée quotidiennement. Plusieurs projets centralisent et améliorent la communication au sein des nombreux départements et services de la Ville.

Les avantages sont multiples :

- i. réduire et optimiser la recherche d'informations ;
- ii. limiter le double encodage ;
- iii. permettre l'enrichissement des données par croisement des sources ;
- iv. faciliter l'inventaire et la connaissance du patrimoine ;
- v. permettre le partage en closed-data et open data.

Parmi les outils internes mis en place :

- vi. la stratégie de gouvernance de l'information ;
- vii. la mise en place d'une base de connaissances et de procédures ;
- viii. l'Intranet de l'Administration ;
- ix. la mise à disposition d'un Cloud métier (Nuage) ;
- x. les outils cartographiques.

c) Alimenter le dialogue citoyen

Alimenter le dialogue citoyen ne peut se faire sans la participation citoyenne, d'une part et d'autre part, la communication et la mise à disposition de documents administratifs au plus grand nombre.

La participation citoyenne

Durant la législature 2018-2024, la Ville de Namur a fait de la participation citoyenne un de ses objectifs stratégiques prioritaires : « être une ville qui implique ses citoyens et ses citoyennes ».⁸

À Namur, différents projets participatifs sont menés, allant de la simple information à la co-construction, en passant par la consultation. Tous les acteurs et partenaires impliqués dans ce type de projet manipulent des données numériques.

La participation touche tous les publics et peut concerner toutes les thématiques : urbanisme, culture, événementiel, propreté publique, sport ou encore environnement.⁹

Exemples de projets :

- la réflexion autour du projet de piétonisation du centre-ville ;
- la construction de l'aménagement du futur parc urbain sis rue des Dames Blanches ;
- le budget participatif.

La communication et la consultation de l'information administrative

Afin de garantir la transparence administrative, la Ville de Namur favorise la publicité active en publiant une série de documents, entre autre sur son site internet.

La Ville de Namur a notamment été l'une des premières administrations à diffuser les séances de son conseil communal en ligne et à en publier les projets de délibération (près d'un an et demi avant que cela ne soit rendu obligatoire par le législateur), sans oublier la réflexion menée actuellement pour améliorer la publicité en matière urbanistique.

La publicité passive de l'administration n'est pas en reste puisque la Ville, par le biais de l'adresse mail publicite.administrative@ville.namur.be, ouvre une porte à la population afin de lui faciliter la demande d'accès et la copie de documents administratifs pour lesquels l'administration n'a pas d'obligation de publicité active. Toute demande est ensuite analysée par la Direction générale et son appui juridique afin de respecter les intérêts de l'ensemble des parties.

En regard des éléments cités précédemment, la Ville entend ainsi favoriser le dialogue citoyen en permettant à quiconque d'obtenir les documents dont il souhaite prendre connaissance et ce dans le respect de la législation idoine. La Ville de Namur peut se targuer d'être une Administration proche de ses citoyens et citoyennes. En effet, avec son outil OpenData, la Ville favorise également l'ouverture et permet d'alimenter ce dialogue compte tenu du nombre de données ouvertes consultables et utilisables par tout le monde.

⁸Plan Stratégique Transversal 2019-2024 (PST) ; objectif stratégique n°1.

⁹Extrait du Vademecum « La participation citoyenne à la Ville de Namur » - Édition 2023.

Il ne fait donc aucun doute que la transparence administrative est un élément qui tient à cœur aux autorités communales. Elle est d'ailleurs reprise comme action stratégique du PST : « améliorer la transparence administrative »¹⁰.

4. Encadrer l'utilisation des nouvelles technologies

« Le NID, au berceau de Namur, un lieu pour préparer l'avenir.

Les villes font face aujourd'hui à de nombreux défis sociétaux (sanitaires, climatiques, économiques, sociaux, environnementaux...).

Le NID (Namur Intelligente et Durable) a pour objectif de contribuer à la concrétisation des solutions locales à ces problématiques. Il mobilise l'intelligence humaine et les ressources numériques pour façonner la ville nouvelle et réussir les transitions nécessaires à son émergence. Il informe et implique les citoyens et les acteurs de la ville autour de cette ambition. Le NID mise sur l'intelligence, qu'elle soit numérique ou humaine. Ainsi, les ressources numériques sont mises au service de l'avenir de la cité : supports 3D, réalité virtuelle, réalité mixte, exploitation des données en open data, système de transport intelligent,...

Tous ces outils alimentent les débats et réflexions, facilitant la compréhension de concepts parfois abstraits et complexes auprès du public. L'intelligence humaine et collective est au cœur du fonctionnement du NID : une exposition permanente, des invités, des débats, des visites de terrain, des animations pour les scolaires et les familles, des processus de co-construction, des collaborations avec d'autres institutions ou associations permettent d'ébaucher ensemble la ville de demain ».

Sophie Marischal, Cheffe de Service du NID

Depuis la crise sanitaire de la Covid-19, la digitalisation de la société s'est accélérée et a davantage mis en avant la problématique de fracture numérique et des différences d'accès à une connexion Internet ou aux matériels nécessaires pour se connecter.

La Ville de Namur apporte des solutions pour lutter contre cette problématique. Parmi celles-ci :

- Depuis 2022, afin de réduire la fracture numérique et casser les stéréotypes et craintes associées à l'utilisation des nouvelles technologies, le Service de Cohésion sociale met en place des ateliers numériques à destination des personnes de 55 ans et plus. Ces ateliers gratuits, dispensés par Web Seniors, permettent de se former à l'utilisation d'Internet via un ordinateur, un PC, une tablette ou encore un smartphone.
- Dans son plan quinquennal de développement (2024-2028), le Réseau namurois de Lecture publique (RNLP) prévoit de : « Donner accès à l'information sous tous ses supports ». À cette fin, un encadrement approprié des nouvelles technologies sera fourni au sein des bibliothèques du Réseau.

Plusieurs actions sont en cours ou en réflexion :

- o Obtenir le label Espace Public Numérique (EPN).
- o Développer des Points d'accès public à internet (PAPI).
- o Équiper les bâtiments du Réseau d'un accès gratuit au WiFi.

¹⁰Plan Stratégique Transversal 2019-2024 (PST) ; OP 2.3 ; action de l'objectif stratégique n°2 – « Être une Ville plus reliante, plus smart, plus efficace ».

Par ailleurs, le Réseau développe l'éducation aux médias et favorise l'esprit critique auprès de leurs publics en proposant notamment des ateliers individualisés appelés « @Informatics » et des séances collectives en partenariat avec Altéo. En outre, en 2024, les bibliothécaires seront formés pour pouvoir accompagner correctement les usagères et usagers en difficulté avec le numérique.

En outre, tel qu'expliqué dans le point « 3. L'innovation », la Ville de Namur soutient et favorise les innovations et les expérimentations.

Parmi les projets et/ou actions :

- L'acquisition d'une ScanCar : un véhicule équipé de caméras ANPR (« Automatic Number Plate Recognition ») pour « reconnaissance automatique de la plaque d'immatriculation » permettant de scanner les plaques d'immatriculation des voitures stationnées ;
- le Système de Transport Intelligent : un outil permettant de faciliter les déplacements et stationnements à Namur ;
- l'installation de nombreuses caméras de surveillance, de comptage ou d'inventorisation du patrimoine ;
- les capteurs de stationnement ;
- les e-guichets citoyens ;
- la thermographie des toitures, partagée dans une application web 3D ;
- l'Observatoire du patrimoine arboré : une cartographie en ligne des arbres ;
- l'inventaire en ligne des sépultures d'intérêt historique local.

Désormais c'est l'IA, l'intelligence artificielle, qu'il faut modérer, surveiller. Ce nouvel outil permet de créer rapidement des rapports, des courriers, de répondre à des questions, de créer des images et autres supports créatifs, mais il peut également fournir des informations erronées ou dépassant l'éthique d'une administration.

À l'avenir, des outils d'intelligence artificielle pourraient accompagner la Ville de Namur dans ses missions. Il sera donc nécessaire de veiller à l'exactitude des sources et à ne pas fournir d'informations personnelles aux outils d'IA. Elle devra aussi fixer des principes éthiques et protecteurs face à cette nouvelle intelligence.

Par ailleurs, la Ville doit aussi être vigilante afin de **garantir la réversibilité des outils technologiques** en s'assurant du maintien de l'intégrité, de l'authenticité et de la disponibilité des données électroniques dans le temps. Cela implique d'être en mesure de gérer les documents au-delà des évolutions des systèmes d'information. En effet, ceux-ci évoluent régulièrement ou ne sont plus maintenus par leurs développeurs. Il est obligatoire de garantir la continuité des services publics.

La Ville de Namur prête une attention particulière à ces contraintes. Dans ses cahiers des charges pour l'acquisition de logiciel ou lors de la création d'application en interne, elle stipule des obligations comme l'interopérabilité et standardisation, ainsi qu'une documentation complète.

Glossaire

| | |
|--------------------------------------|--|
| Algorithme | Ensemble d'opérations permettant de résoudre un problème énoncé. Un algorithme peut être traduit, grâce à un langage de programmation, en un programme exécutable par un ordinateur. |
| Big Data | Ensemble des données numériques produites par l'utilisation des nouvelles technologies à des fins personnelles ou professionnelles. Cela intègre les données de l'Administration aussi bien que des données issues de capteurs, des contenus publiés sur le web (images, vidéos, sons, textes), des transactions de commerce électronique, des échanges sur les réseaux sociaux, des données transmises par les objets connectés (étiquettes électroniques, compteurs intelligents, smartphones...), des données géolocalisées, etc. Ces données sont des thématiques variées, récoltées et analysées en temps réel. Leur volume est par conséquent important. |
| Cybersécurité | Ensemble des moyens utilisés pour assurer la sécurité des systèmes et des données informatiques d'un État, d'une Administration, d'une entreprise, etc. |
| Cycle de vie d'une donnée | Processus d'utilisation des données, de leur création à la publication et à leur réutilisation ultérieure. Sans définir d'ordre d'importance ou de temporalité, voici les sept étapes principales du cycle : la collecte, le stockage, l'analyse, la sauvegarde, la réutilisation et la suppression ou l'archivage. |
| Data Protection Officer (DPO) | Personne qui contrôle le respect du RGPD et conseille les décideurs. |
| Donnée à caractère personnel | Toute information relative à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée, directement ou indirectement, par référence à un numéro d'identification ou à un ou plusieurs éléments qui lui sont propres. Pour déterminer si une personne est identifiable, il convient de considérer l'ensemble des moyens en vue de permettre son identification dont dispose ou auxquels peut avoir accès le responsable du traitement ou toute autre personne. |
| Donnée fermée (closed-data) | Fait référence à des ensembles de données qui ne sont pas disponibles librement au public et qui nécessitent souvent une autorisation spécifique pour y accéder ou les utiliser. |
| Donnée numérique | Information stockée dans un format qui permet son utilisation par un programme. Par exemple, pour obtenir des informations sur l'âge des habitantes et habitants d'un quartier, les données sont « les âges disponibles » ou « les dates de naissance ». Les données ont de multiples formes : chiffres, texte, coordonnées géographiques... |
| Donnée ouverte (open data) | Donnée qu'une administration met à la disposition de toutes et tous sous forme de fichiers numériques afin de permettre leur réutilisation. L'objectif est notamment de favoriser une politique d'ouverture des données et connaissances, et plus de transparence. L'objectif est aussi de permettre leur réutilisation, entres autres, dans de nouvelles applications au service de la population. |

| | |
|---|---|
| Donnée publique | Données ouvertes (open data) provenant d'une source publique. |
| Donnée sensible | Donnée appartenant à une catégorie particulière de données personnelles. Les données sensibles sont des informations qui révèlent la prétendue origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques ou l'appartenance syndicale, ainsi que le traitement des données génétiques, des données biométriques aux fins d'identifier une personne physique de manière unique, des données concernant la santé ou des données concernant la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle d'une personne physique. |
| Intelligence artificielle | Ensemble des théories et techniques développant des programmes informatiques capables de simuler certains traits de l'intelligence humaine (raisonnement, apprentissage...) et notamment des algorithmes susceptibles de réviser eux-mêmes les règles qu'ils appliquent pour améliorer leur performance. |
| Publicité active | Se rapporte à l'information administrative que transmet la Ville de Namur à sa population de manière proactive. |
| Publicité passive | La publicité passive consiste, pour les autorités publiques, à répondre à toute demande d'accès à un ou plusieurs document(s) administratif(s), adressée par toute personne physique ou morale. |
| Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) | Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données. |
| Responsable de traitement | Personne physique ou morale, autorité publique, service ou autre organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du traitement. |
| Réversibilité informatique | Capacité de revenir à un état antérieur ou de migrer vers une alternative sans perdre de données, de fonctionnalités critiques ou de capacités opérationnelles importantes. |
| Smart city (ville intelligente) | Concept de développement urbain permettant d'améliorer la qualité de vie des habitants et habitantes en rendant leur ville plus adaptative et efficace, à l'aide de nouvelles technologies qui s'appuient sur un écosystème d'objets et de services. Le périmètre couvrant ce nouveau mode de gestion des villes inclut notamment les infrastructures publiques, les réseaux (eau, électricité, gaz...), les transports et la mobilité, les e-services. Les termes « smart city » évoquent également la ville durable, numérique ou encore résiliente. |

La Charte éthique des données de la Ville de Namur est accessible sur

www.namur.be

Éditeur responsable : Ville de et à 5000 Namur - Juin 2024

UNE CHARTE RÉDIGÉE PAR :



NAMUR
CAPITALE



AVEC LE SOUTIEN DE :



Agence
du Numérique



Conclusion

Le 21^e siècle amène les pouvoirs publics à manipuler quotidiennement des données numériques, à être à la pointe en matière de nouvelles technologies et à être attentif à l'évolution constante du cadre légal et réglementaire en la matière.

La Ville de Namur, par cette Charte éthique des données numériques, entend montrer qu'elle est consciente des risques liés à l'utilisation des données personnelles ou non, comparativement aux données traditionnelles.

Ainsi, la Charte pose le cadre dans lequel la Ville de Namur souhaite travailler, également avec ses partenaires, et ainsi rassurer la population sur une utilisation cadrée, raisonnée et éthique de leurs données.

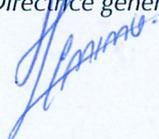
Au-delà des principes avancés, la Ville sait qu'elle doit prendre des engagements forts afin de renforcer son pouvoir de contrôle, de protection, de transparence et d'encadrement de l'innovation dans l'exploitation quotidienne de données numériques.

Cette Charte ambitionne ainsi de conscientiser la population sur la fragilité de leurs données et cherche à leur montrer l'intérêt de veille attentive de l'Administration. En outre, la réalisation de ce document a déjà permis de sensibiliser les personnes consultées pour sa réalisation.

Enfin, le développement du numérique élargit le champ d'actions de la Ville en lui permettant de développer un territoire plus intelligent et plus durable. Mais, ce développement doit passer par une utilisation éthique des données, essentielle pour construire un avenir numérique plus juste, transparent et respectueux des droits de chacune et chacun.

Les signataires

Laurence Leprince
Directrice générale



Maxime Prévot
Maxime Prévot, Bourgmestre de la Ville de Namur
et en charge du Numérique

